REGLEMENT INTERIEUR

Association Red Pole and Passion

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

a. L'association est ouverte à toutes personnes souhaitant pratiquer la Pole Dance, pour cela il faut être détenteur d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Pole Dance datant de moins de trois mois avant l'inscription, d'une attestation de responsabilité civile. L'association Red Pole and Passion, n'engage pas sa responsabilité dans le cas où un élève participerait à un cours sans les documents précédemment mentionnés.

b. La licence fédérale annuelle à la Fédération Française de Danse est obligatoire.

c. La pratique de la pole dance est déconseillé en cas de grossesse, problèmes cardiaques ou autre affection

d. L'inscription aux cours se fait OBLIGATOIREMENT sur le site de réservation RESERVIO. Le professeur se réserve le droit de refuser l'élève si celui/celle-ci n'a pas réservé son cours.

e. L'élève s'engage à tenir informer le professeur de l'école de tout problème physique, maladie ou blessure existants.

f. Aucun spectateur extérieur n'est admis en cours.

g. Les cours collectifs sont ouverts à toutes personnes de plus de 8 ans et ont un nombre limité de participants en raison de l'espace et du suivi nécessaire. Outre les indications collectives, les élèves bénéficient de parades et de corrections personnalisées.

2. CONDITIONS D'ACCES AU COURS

a. L'accès aux cours sera refusé en cas de maladies, blessures, emprise d'alcool, médicaments ou drogues.

b. TOUS les bijoux doivent être retirés avant le début du cours car cela abime le matériel.

c. NE PAS APPLIQUER de crèmes, d'huiles ou autres produits sur votre corps le jour du cours afin de garder l'adhérence sur les barres et de ne pas laisser de résidus « glissants » qui risquerait de pénaliser d'autres élèves.

d. Pour la pratique de la pole dance, les jambes, bras, ventre et aisselles doivent être dénudés afin d'adhérer à la barre.

e. Il est interdit d'utiliser le matériel des professeurs.

3. REGLES DE SECURITES

a. L'élève doit se présenter 5/10 minutes avant le début du cours afin d'avoir un échauffement complet avant de monter sur la barre et éviter les blessures.

b. Il est interdit d'utiliser les barres de pole dance ainsi que l'ensemble du matériel en dehors des heures de cours ou de location de salle.

c. Les règles de vie en communauté et notamment le respect d'autrui, doivent être respectées.

d. Il est interdit de montrer à un/une autre élève une figure ou un mouvement sans l'accord de l'instructeur.

e. Ecouter, regarder attentivement et respecter les consignes du professeur ou invités extérieurs concernant la sécurité, l'exécution des mouvements.

f. Aucun comportement dangereux ne sera accepté. Vous ne pouvez faire de figure ou mouvement non demandé par votre professeur.

g. Red Pole and Passion n'est pas tenu responsable en cas de blessures si les consignes données par le professeur ne sont pas respectées.

h. Les parents d'élèves mineures doivent récupérer leur enfant à la fin du cours à la porte du studio.

4. LES REGLEMENTS ET TARIFS

a. Le paiement des cours est à effectuer en début d'années pour ceux et celles qui payent par chèques, la totalité des chèques doivent être fait pour l'année en cours (de septembre à juin)

b. Pour les paiements en liquide ou virement bancaire, le paiement est à effectuer avant le 5 de chaque mois. Au-delà de ce délai le professeur se réserve le droit de ne plus accepter l'élève en cours.

c. Les forfaits à la carte sont à payer avant utilisation.

d. Les cartes sont NOMINATIVES

e. Les cartes ont une durée limitée, si la validité est expirée l'élève ne sera plus accepté.

f. Validité des cartes
   - Carte 5 cours = 2 mois / Carte 10 cours = 3 mois / Carte 20 cours = 5 mois

g. Le forfait mensuel est au mois calendaire et non au mois glissant.

h. L'abonnement mensuel permet de passer au forfait au-dessus, 2 cours par semaine ou illimité, la régression vers un forfait plus petit n'est pas acceptée.

i. Si l'élève arrête les cours entre temps, l'engagement vaut pour la saison entière et les chèques seront encaissés quel que soit la raison. (Sauf sur certificat médical VALABLE ou sur préavis d'un mois.

5. ABSENCES ET RATTRAPAGE DES COURS

a. Les cours non annulés 12 heures à l'avance ne seront ni rattrapés, ni remboursés, quelle que soit la raison

b. Un cours peut être rattrapé (selon le planning proposé) s'il est annulé 12 à l'avance. Pas de remboursement possible.

c. Un cours peut être annulé par le professeur si le nombre d'élève est inférieur à 3, Dans ce cas le cours sera annulé 6 heures avant.

d. Les cours peuvent être annulé en cas de maladie du professeur ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les élèves seront informés via message WhatsApp dans les meilleurs délais.

6. TENUE ET GRIPS

a. La tenue idéale pour pratiquer de la Pole Dance est, un short court (sans bouton ni fermeture) et un haut sans manche de type brassière, cela permet à la peau d'adhérer à la barre.

b. Les élèves doivent se munir de leur propre grip, aucun grip ne sera prêté. Red Pole and Passion peux en commander pour les élèves, le grip reste à la charge de l'élève.

c. Les grips de types « Monkey Grip » ou autre grip à base de colle sont formellement interdits.

7. CONFIDENTIALITE / DEGRADATION

a. Toutes les chorégraphies et figures, techniques, échauffements contenus dans les cours de Red Pole and Passion sont l'exclusivités de Victoria Torrente, de ses professeurs Marissa Pierson et Caroline Mathieu, ou des intervenants extérieurs sollicités. **Tout élève fréquentant les cours de Red Pole and Passion s'engage à ne rien diffuser hors de l'école sans autorisation ou à des fins rentables, sous peine de poursuites.**

b. **Le non-respect du règlement ou acte de dégradation, violence, vol, ou inconvenance de la part d'un élève pourra entraîner son exclusion définitive de Red Pole and Passion,** l'abonnement ne sera pas remboursé.

c. L'élève déclare se conformer au Règlement Intérieur de l'école et y adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité.
Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Nom et prénom de l'élève

_____

Date

_____/_____/_____

Signature, précédée de la mention **« Lu et approuvé »**